

attributions, en vue de rechercher et de me proposer tout ce qui peut contribuer à la prospérité de nos possessions d'outre-mer.

L'article 4 de l'arrêté constitutif de l'Exposition porte qu'un comité central, établi au chef-lieu de chaque colonie et secondé par des sous-comités nommés dans les villes principales, correspondra, sous mon couvert et par l'intermédiaire du gouverneur, avec la commission de surveillance.

Déjà des comités et des sous-comités de ce genre ont fonctionné dans quelques colonies ; mais, sans règles fixes, sans droits définis, ils n'ont pas tardé de se dissoudre. J'entends qu'il n'en soit pas de même de ceux que je vous prie de constituer sur les bases suivantes :

Le comité central et les sous-comités se réuniront une fois par mois, et copie de leurs procès-verbaux sera transmise à la commission supérieure, suivant la forme prescrite plus haut.

Leurs réunions auront pour objet l'étude de toute question pouvant intéresser la colonie : je citerai, par exemple, tout ce qui touche au développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie ; l'envoi, par l'intermédiaire de l'administration, d'échantillons destinés à l'Exposition permanente, aux Expositions internationales, ou à l'analyse ; enfin l'étude d'Expositions locales, dont les produits primés pourraient être envoyés à Paris.

J'attache la plus grande importance au fonctionnement régulier de ces comités ; je vous prie donc de ne rien négliger pour que leur composition soit aussi bonne que possible, et pour leur assurer, de la part de l'administration, toute l'aide dont ils pourront avoir besoin.

Ci-joint une lettre de M. le vice-amiral Chopart, président de la commission supérieure.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral Ministre de la marine et des colonies,*

Pour le Ministre et par son ordre :

*Le Directeur des colonies,*

Signé : BENOIST D'AZY.

---

Paris, le 17 janvier 1873.

Monsieur le Commandant supérieur, — La commission de surveillance de l'Exposition permanente des colonies vient d'être réorganisée sous ma présidence. Elle a pour but de rechercher quelles sont les améliorations de nature à favoriser le développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie dans nos possessions d'outre-mer, de provoquer des relations directes entre les producteurs et les consommateurs européens, et enfin d'appeler l'attention du Ministre sur les encouragements et les récompenses à donner, soit